



•Revendications Minimales•

Objectifs:

- faire respecter la loi belge et européenne
- assurer des exigences de santé et de sécurité minimales pour les médecins en formation et leurs patients
- valoriser le rôle des médecins en formation
- disposer d'une formation pratique et théorique digne de notre mission actuelle et future ainsi que d'un diplôme universitaire supérieur

Moyens:

- le respect de la Directive Européenne du Temps de Travail (2003/88/EC)
- la protection sociale des médecins en formation en situation particulière
 - de maladie ou d'accompagnant
 - de maternité/paternité
 - ressortissants hors-union européenne
- la reconnaissance d'un statut de travailleur dont les responsabilités sans les droits nous sont actuellement imposés
 - l'arrêt des conventions de stage et amendement opting-out abusifs
- la valorisation de la responsabilité, complexité et pénibilité de notre tâche
 - par l'adoption d'un barème fédéral adapté
 - par l'arrêt du travail non ou mal rémunéré
 - par la valorisation des heures de garde nocturnes et week-end ainsi que de mise à disposition telles que "gardes rappelables"
- l'émancipation de la double subordination d'étudiant et d'employé -permettant conflits d'intérêts et abus- par la mise en oeuvre de mécanismes de vérification externes, indépendants et contraignants quant à
 - un décompte effectif des heures prestées et des temps de repos
 - 4 heures hebdomadaires de temps protégé pour des activités scientifiques
 - une supervision et un encadrement adéquat dans notre activité clinique
 - la réduction de la charge administrative de compétence non-médicale
 - un cadre de travail adéquat (repas, lieux de travail et de repos, mobilité, parking)
 - une lutte active contre le burn-out et le harcèlement moral

Ultimatum:

Il est exigé pour le 19 mai 2021 :

1. une proposition de contrat qui sera effective dès le 1er août 2021 pour la première phase;
2. un engagement par la signature de tous les partis représentés à la Commission Paritaire Nationale Médecins-Hôpitaux pour préparer la seconde phase respectant tous ces principes précités.

En l'absence de la satisfaction de ces exigences non-négociables, nous, médecins en formation de Belgique, nous verrons dans l'obligation de lancer la grève ce 20 mai 2021.

La Task Force - Revendications

"La santé de demain est non négociable"

